

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2011**  
~~~~~

**PROMOTION DE LA PRATIQUE DU JEU DE BALLE AU TAMBOURIN EN VALLÉE DE L'HÉRAULT
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE ET LE COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT DE JEU DE BALLE AU TAMBOURIN**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2011 à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lucian., sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Héléne BARRAL, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Mme Héléne BARRAL

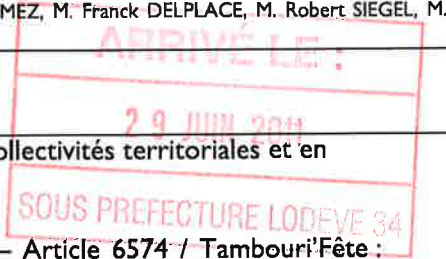
Excusés :

Mme Catherine JOSIEN

Absents :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Franck DELPLACE, M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les sommes sont inscrites au BP 2011 (subvention : Chapitre 65 – Article 6574 / Tambouri'Fête : Chapitre 011 – Article 6232) pour la réalisation de cette opération ;

Considérant la volonté partagée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin, la Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin et les clubs de tambourin de la vallée de l'Hérault, de transformer le « Trophée du Tambourin » en un événement festif, convivial et accessible à tous les publics, participant véritablement à la valorisation des aspects à la fois ludiques, sportifs et patrimoniaux du Jeu de Balle au Tambourin, intitulé « Tambouri'Fête » et programmé le 25 septembre 2011 à Gignac ;

Considérant la nécessité de formaliser le partenariat entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin et la Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin, à travers une convention précisant les engagements de chacune des parties,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

✂ De valider les termes de la convention :

- Soutien financier apporté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin et au Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin (subvention de 9000 € inscrite au BP 2011 et validée par le Conseil communautaire en date du 24 janvier 2011) pour le fonctionnement de leurs instances et la programmation d'initiations en milieu scolaire ;

- Co-organisation de la manifestation « Tambouri'Fête 2011 » :

o Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin : organisation d'un match de gala entre une sélection de la vallée de l'Hérault et une équipe étrangère ; tenue d'un stand de présentation de la Fédération et mise en place d'une exposition sur l'histoire du Jeu de Balle au Tambourin ; portes-ouvertes de la Tambourithèque ;

o Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin : organisation d'animations et d'ateliers d'initiation ; mise en place d'actions spécifiques avec les scolaires ;

o Communauté de communes Vallée de l'Hérault : programmation d'animations ludiques et festives ; conception et édition des outils de communication ; achat des équipements destinés aux joueurs et aux enfants ; fabrication du trophée célébrant l'équipe victorieuse du match de gala ;

- Convention valable pour l'année 2011 et qui devra faire l'objet d'une évaluation afin d'envisager les éventuelles évolutions à apporter au partenariat et à la manifestation « Tambouri'Fête » en particulier.

✧ D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Transmission au Représentant de l'État
N° 487 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PROMOTION ET LA PRATIQUE DU JEU DE BALLE AU TAMBOURIN
EN VALLEE DE L'HERAULT**

ENTRE :

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Située 2, Parc d'Activités de Camalcé – 34150 Gignac
Représentée par Monsieur Louis VILLARET, agissant en qualité de Président,
Ci-après désignée « **La Communauté de communes Vallée de l'Hérault** »
D'une part,



Et

La Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin,
Située, 100 Chemin Marc Galtier – 34150 Gignac
Représentée par Monsieur Bernard BARRAL, agissant en qualité de Président,
Ci-après désignée « **La Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin** »,
D'autre part,

Et

Le Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin,
Située, Maison Départementale des Sports, 200 Avenue du Père Soulas – 34094 Montpellier Cedex 5
Représentée par Monsieur Jacques BOUSQUET, agissant en qualité de Président
Ci-après désigné « **Le Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin** »
D'autre part,

Exposé

Depuis 2006, et afin de participer à la promotion de la pratique du Jeu de Balle au Tambourin, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault portait chaque année l'organisation du « Trophée du Tambourin de la Vallée de l'Hérault » se caractérisant par des rencontres entre les clubs du territoire intercommunal.

Afin de répondre à la volonté partagée par l'ensemble des partenaires de réorienter les efforts visant à la promotion de la pratique du Jeu de Balle au Tambourin, il est décidé :

- D'une part, de formaliser le soutien financier apporté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin et au Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin pour le fonctionnement de leurs instances et la programmation d'actions destinées au jeune public ;

- D'autre part, de transformer le « Trophée du Tambourin » en un événement festif, convivial et accessible à tous les publics, participant véritablement à la valorisation des aspects à la fois ludiques, sportifs et patrimoniaux du Jeu de Balle au Tambourin, intitulé « Tambouri'Fête » et programmé le 25 septembre 2011.

Ceci préalablement exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJETS DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque partenaire dans la promotion et la pratique du Jeu de Balle au Tambourin en Vallée de l'Hérault, et dans l'organisation de la manifestation « Tambouri'Fête ».

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU PROJET

2.1 – Objectifs

- Promouvoir la pratique du Jeu de Balle au Tambourin ;
- Soutenir l'activité de la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin et du Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin ;
- Promouvoir l'activité des Clubs de Tambourin du territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ;
- Développer les actions d'initiation au Jeu de Balle au Tambourin auprès de tous les publics et en particulier auprès des jeunes, notamment dans le cadre d'interventions en milieu scolaire ;
- Ancrer durablement la manifestation « Tambouri'Fête » sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

2.2 – Publics visés

- Sportifs : joueurs de Tambourin motivés par la manifestation elle-même ;
- Jeunes : enfants, adolescents et jeunes adultes qui vont pouvoir participer aux démonstrations et initiations au Jeu de Balle au Tambourin ;
- Publics non captifs dont les familles qui trouveront un intérêt à la manifestation dans toutes les activités transversales proposées (animations, démonstrations, portes-ouvertes,...)
- Délégation étrangère invitée qui aura ainsi l'occasion de séjourner sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et d'en découvrir les richesses naturelles, patrimoniales, culturelles et économiques.

2.3 – Contenu du projet

Le projet mobilise les compétences des partenaires sur les thématiques d'accueil, d'animation et d'organisation des activités liées à la pratique du Jeu de Balle au Tambourin, de promotion et de valorisation du territoire.

Il se caractérise tout au long de l'année par :

- L'organisation et la gestion des championnats
- La gestion et l'animation de la Tambourithèque
- La sensibilisation du jeune public par l'organisation d'interventions en milieu scolaire

De plus, lors de la journée du 25 septembre 2011, sont prévus :

- L'accueil des publics avec :
 - L'installation de stands rassemblant divers exposants et animations ;
 - L'installation des infrastructures sportives ;
- L'ouverture au public de la Tambourithèque située à Gignac
- L'organisation d'animations et d'initiations au Jeu de Balle au Tambourin ;
- L'organisation d'un Match de Gala entre une sélection de la Vallée de l'Hérault et une sélection étrangère.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

3.1 - Engagements de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

- Promouvoir et soutenir la pratique et la promotion du Jeu de Balle au Tambourin par le versement à la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin d'une subvention d'un montant de 9 000 € répartie comme suit :
 - Fonctionnement de la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin (6 000 €) ;
 - Mise en place par le Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin d'actions destinées au jeune public (3 000 € - montant à reverser par la Fédération Française au Comité Départemental de l'Hérault).
- Participer à la mise en place de « Tambouri'Fête » en prenant en charge :
 - La programmation d'animations festives (jeux pour enfants, prestations musicales,...) ;
 - La conception et l'édition des supports de communication (flyers, affiches, banderoles) et en assurant les relations presse (dont achat d'encarts publicitaires) ;
 - L'achat des équipements destinés aux joueurs membres de la sélection de la vallée de l'Hérault (maillots et tambourins) ;
 - L'achat de tambourins à offrir aux jeunes participant aux animations et initiations ;
 - La conception d'un circuit touristique, en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal, permettant à l'équipe étrangère de découvrir le territoire de la Vallée de l'Hérault ;
 - La fabrication d'un trophée destiné à l'équipe victorieuse du Match de Gala ;
 - L'organisation d'un apéritif en clôture de la manifestation.

3.2 - Engagements de la Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin :

- Promouvoir et soutenir la pratique du Jeu de Balle au Tambourin sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault par la gestion et l'organisation du championnat national ;
- Reverser au Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin la somme de 3 000 € pour la mise en place d'animations et de cycles d'initiation à la pratique du Jeu de Balle au Tambourin auprès du jeune public ;
- Participer à la mise en place de « Tambouri'Fête » en assurant :
 - La prise de contact et l'organisation de la venue d'une délégation étrangère en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal et les clubs de la Vallée de l'Hérault ;

- L'organisation d'une journée « portes-ouvertes » à la Tambourithèque le jour de la manifestation (matin : réception de la délégation étrangère ; après-midi : accueil du grand public) ;
- La tenue d'un stand de présentation de la Fédération proposant une exposition relative à l'histoire du Jeu de Balle au Tambourin et créant un lien avec la Tambourithèque ;
- L'organisation du Match de Gala entre une sélection de la Vallée de l'Hérault et l'équipe étrangère invitée (sélection des joueurs de la Vallée de l'Hérault en partenariat avec les Clubs, définition des règles en accord avec les deux équipes, arbitrage, fourniture des balles).

3.3 - Engagements du Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin :

- Promouvoir et soutenir la pratique du Jeu de Balle au Tambourin sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault par :
 - La gestion et l'organisation du championnat départemental ;
 - La mise en place d'interventions et de cycles d'initiation en milieu scolaire tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et pouvant donner lieu à des actions spécifiques à l'échelle intercommunale (rencontres inter-écoles,...) ;
- Participer à la mise en place de « Tambouri'Fête » en assurant :
 - L'organisation d'animations et d'ateliers d'initiation destinés au jeune public et aux adultes en lien avec les clubs de la Vallée de l'Hérault, impliquant la présence d'éducateurs sportifs et la fourniture des équipements (tambourins et balles)
 - La mise en place d'actions spécifiques le jour de la manifestation en partenariat avec les écoles de la Vallée de l'Hérault, dans la continuité des interventions réalisées en milieu scolaire tout au long de l'année

ARTICLE 4 – ASSURANCES

Les partenaires s'assureront que les locaux et les biens dans lesquels auront lieu les actions faisant l'objet de la présente convention sont couverts par un contrat d'assurance pour tous les risques « dommages et biens » résultant de l'utilisation de ces lieux.

Les partenaires déclarent également avoir souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant les conséquences pécuniaires pouvant résulter, à l'égard des tiers et usagers, de leurs activités et de celles de leurs employés et préposés, notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations telles que celles objet de la présente convention.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Les partenaires assureront le paiement des prestations de service leur incombant (cf. Article 3) selon les modalités qui leur sont propres.

ARTICLE 6 – PUBLICITE / COMMUNICATION

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à travers son Service Communication, fournira aux partenaires des outils de communication en cohérence avec une stratégie de communication élaborée en partenariat.

La Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin et le Comité Départemental de l'Hérault de Jeu de Balle au Tambourin s'engagent à relayer la médiatisation de l'événement auprès de leurs réseaux et de leurs partenaires.

Ils s'engagent par ailleurs à mentionner la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans leurs communiqués de presse et à faire figurer le logo de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sur tous documents édités par leurs soins.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2011.

Un bilan devra être réalisé avant la fin de l'année 2011 afin d'envisager les éventuelles évolutions à apporter au partenariat et à la manifestation « Tambouri'Fête » en particulier.

ARTICLE 7 – DIFFERENDS ENTRE LES PARTIES

Les parties essaieront autant que faire se peut de régler leurs différends à l'amiable pour tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de non règlement, les litiges relèveront de la compétence des tribunaux de droit commun de Montpellier.

En foi de quoi, la présente convention est signée en 3 exemplaires.

Pour la Fédération Française
de Jeu de Balle au Tambourin

Pour le Comité Départemental de l'Hérault
de Jeu de Balle de l'Hérault

Bernard Barral
Président

Jacques Bousquet
Le Président

Pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Louis Villaret
Président

